



COMPTE RENDU SUCCINCT

*Conseil Municipal
du
Mardi 03 Avril 2018*

Le mardi 03 avril 2018 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 27 mars 2018, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 26

Etaient présent(e)s : M. DORIZON – MME Carine BILIEU – MME PEDRONO – M. LEVASSEUR – M. LION – MME JOLY – M. GUITTET - M. DEGREMONT – MME BROCHOT – MELLE RENAULT - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – MME CAISSO - M. DAGUE – M. LABRIT – MME PERRIER

Absent(e)s représenté(e)s :
M. HERRY par MME Carine BILIEU
MME MÉNELET par MME BROCHOT
MME FLEURY par M. DORIZON
M. DIAS par MME Claudine BILIEU
M. LEMAITRE par M. LABRIT
MME GAUTHIER par MME PERRIER

Absent(e)s M. OMNES-MME FERNET-M. MENARD-MME BOUGENOT

Secrétaire de Séance : M. Henri GUITTET

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2018-027 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 03 avril 2018.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-028 : Approbation du procès-verbal du 13 février 2018

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 13 février 2018.

À l'unanimité.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2018-005, n° DM 2018-006, n° DM 2018-018, n° DM 2018-019, n° DM 2018-020, n° DM 2018-021, n° DM 2018-022.

Délib. N° 2018-029 : Compte de gestion 2017 du Trésorier Principal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal d'Arpajon pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part de monsieur le Trésorier sur la tenue de ses comptes, son compte de gestion étant conforme au compte administratif de la commune.

À l'unanimité,

Délib. N° 2018-030 : Compte administratif 2017

DONNE QUITUS au Maire de la présentation fait du compte administratif de l'exercice budgétaire 2017,
ADOpte le compte administratif 2017, dont la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de clôture de **614 110,90 €**, et la section d'investissement un excédent de clôture de **330 740,57 €**.

À la majorité absolue 20 voix pour, 2 abstentions (M. LABRIT, M. LEMAITRE),

Délib. N° 2018-031 : Compte administratif 2017 – affectation des résultats au budget principal 2017

DECIDE d'affecter au budget primitif 2018,

- la totalité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2017, soit **614 110.90 €** en recettes d'investissement à l'article 1068,

- de reporter l'excédent d'investissement du compte administratif 2017, soit **343 759.11 €** à l'article 001 « excédent reporté » en recettes d'investissement.

À l'unanimité,

Délib. N° 2018-032 : Impôts locaux – vote des taux 2018

APPROUVE le maintien des taux à appliquer aux trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2018 : 16 % pour la taxe d'habitation, 25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

AUTORISE monsieur le Maire, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette délibération.

À l'unanimité,

Délib. N° 2018-033 : Budget primitif 2018

ADOpte le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à **3 402 067,00 €** et en section d'investissement à **4 188 086,31 €**

À la majorité absolue, 19 voix pour, 3 abstentions (M. LABRIT, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER),

Délib. N° 2018-034 : Attribution de subventions aux associations

FIXE, pour l'exercice 2018, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la commune,

APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 € aux sinistrés de ST MARTIN

PRÉCISE que les crédits budgétaires ont été adoptés lors du vote du budget primitif 2018.

À la majorité absolue 18 voix pour, 1 contre (M. GUITTET) 3 abstentions (M. LABRIT, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER),

Délib. N° 2018-035 : Contribution au fonctionnement du CCAS

DÉCIDE d'attribuer une contribution financière au fonctionnement du CCAS de 2 000 €.

À l'unanimité,

Délib. N° 2018-036 : Participation aux frais de transports scolaires 2018/2019 et souscription d'un contrat de tiers payant avec l'Agence Imagine R

ADOpte la participation financière à 50 € des charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 24 ans,

AUTORISER le Maire à souscrire un contrat de tiers payant avec l'agence Imagine R.

À l'unanimité,

Délib. N° 2018-037 : Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2020

ADHERE au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022, en ce qui concerne les prestations suivantes :

- la dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- la dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DÉCIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-038 : Abrogation de l'arrêt du projet de révision n° 1 du plan local d'urbanisme

ABROGE la délibération n°2017-101 d'arrêt de projet de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme prise en date du 7 décembre 2017.

À la majorité absolue 18 voix pour, 1 contre (MME GAUTHIER) 3 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE),

Délib. N° 2018-039 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision n° 1 du plan local d'urbanisme

DECIDE de tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, le conseil municipal considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure ; le bilan de la concertation sera annexé à la présente délibération,

ARRÊTE le projet d'élaboration du PLU de la Commune de Boissy-sous-Saint-Yon tel qu'il est annexé à la présente délibération,

SOUMET ce projet pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet,

DIT que la présente délibération et ses annexes seront transmis aux personnes publiques associées visées aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme,

PRÉCISE que le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal sera tenu à la disposition du public.

PRÉCISE que conformément à l'article R.153-3 (ancien article R.123-18) du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

À la majorité absolue 18 voix pour, 1 contre (MME GAUTHIER) 3 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE),

Délib. N° 2018-040 : Location des salles municipales – dispositions particulières

APPROUVE l'exonération de paiement de la location de salles communales lorsqu'une contrainte technique compromet un usage optimal de la location de salle sans en interdire complètement l'utilisation. Il s'agit des cas suivants : coupure prolongée à toute la période de location de l'électricité, ou du réseau de chauffage en période hivernale ou de l'eau.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement des locataires pour ces situations exceptionnelles,

AUTORISE le remboursement ou le non-paiement de la location à une administrée ayant loué la salle du Mille Club le 10 mars 2018, pour défaut de chauffage.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-041 : Convention-cadre de mise à disposition exceptionnelle des salles municipales aux associations

APPROUVE les termes de la convention type de mise à disposition exceptionnelle des locaux communaux aux associations en dehors de leur objet social, tout local communal étant concerné,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure les conventions avec les associations qui en ferait la demande.

À l'unanimité.

Délib. N° 2018-042 : Suppression du marché communal et dissolution de la commission consultative des marchés forains

DÉCIDE de supprimer le Marché municipal hebdomadaire sis place du Général de Gaulle organisé le samedi matin de 8 heures à 13 heures,

DÉCIDE de dissoudre la Commission Consultative des Marchés Forains constituée dans ce cadre.

A l'unanimité,

Délib. N° 2018-043 : Prestations d'intervention en écoles élémentaire et maternelle pour l'année 2018-2019 – autorisation donnée au maire à signer les conventions tripartites et à procéder aux recrutements

AUTORISE monsieur le Maire à signer, pour l'année scolaire 2018-2019, les conventions tripartites avec l'inspection académique et le prestataire choisi aux fins des missions d'intervention énoncées ci-dessus, et à faire les demandes d'agrément nécessaires,

AUTORISE monsieur le Maire, à recruter si besoin, dans le respect de la législation sur le statut des agents de la fonction publique territoriale, les agents nominativement désignés dans les conventions d'intervention, soit au titre d'un accroissement temporaire d'activité, soit au titre d'une activité accessoire,

PRÉCISE que les emplois au titre d'un accroissement d'activité se feront sur le cadre d'emploi des animateurs territoriaux,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 et seront inscrits au budget 2019.

A l'unanimité,

Délib. N° 2018-044 : Autorisation annuelle de recruter des agents saisonniers

DÉCIDE la création de deux emplois d'adjoints techniques de 2^{ème} classe pour les besoins saisonniers des services techniques,

FIXE la rémunération à l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint technique,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

A l'unanimité,

Délib. N° 2018-045 : Attribution de la prime de responsabilité relative aux emplois administratifs de direction

ADOpte la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction qui sera applicable au fonctionnaire occupant les fonctions de directeur général des services,

PRÉCISE que les crédits budgétaires sont suffisants.

À l'unanimité,

Délib. N° 2018-046 : Modification du tableau des emplois – créations de poste

APPROUVE la création d'un emploi d'ATSEM à temps complet et d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2018,

ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié dès le caractère exécutoire de la délibération.

A l'unanimité,

Délib. N° 2018-047 : L'heure du conte – recrutement d'un vacataire

FIXE à 124,43 € brut le montant forfaitaire de la vacation à verser pour une prestation d'animation de l'événement « L'heure du conte »,

PRÉCISE que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement d'un agent en vacation horaire.

À l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Maurice DORIZON

